

# Contribution CWG-CMTI12

Source : Internet Society

Commentaires de l'Internet Society sur les préparations de la CMTI :

## Introduction

L'Internet Society (ISOC) est une organisation à but non lucratif qui se consacre à assurer le développement, l'évolution et l'utilisation ouverts d'Internet au profit de tous les habitants du monde entier. L'ISOC joue depuis 1992 le rôle d'un centre d'échange d'informations techniques et impartiales sur Internet, en tant qu'éducateur et en tant que point de convergence pour une communauté d'intérêt large s'engageant dans des initiatives en lien avec Internet de par le monde. Elle est le foyer organisationnel de l'Internet Engineering Task Force (IETF), de l'Internet Architecture Board (IAB) ainsi que de l'Internet Research Task Force (IRTF).

En tant que Membre sectoriel des Secteurs des normes de télécommunication et du développement des télécommunication de l'ITU, l'ISOC soumet respectueusement cette contribution à la réunion de préparation du Groupe de travail du conseil de l'ITU pour la Conférence mondiale des télécommunications internationales (CMTI) pour sa considération et son action. L'Internet Society trouve que la CMTI est une conférence très importante et nous attendons avec beaucoup d'anticipation de pouvoir participer activement aux préparations, conformément au processus défini par la Conférence plénipotentiaire de l'ITU 2010, à la résolution 171.

L'environnement des communications mondiales a considérablement changé depuis la Conférence administrative mondiale télégraphique et téléphonique de 1988 qui a établi les Réglementations des télécommunications internationales (RTI). Depuis 1988, les habitants du monde entier ont pu interagir et communiquer de façons fondamentalement différentes suite à ces changements. En particulier, Internet s'est transformé d'un projet de recherche peu connu en une force majeure dans les systèmes économiques et politiques mondiaux, ainsi que dans le quotidien de la vie, du travail et des divertissements des gens. Comptant plus de 2 milliards d'internautes dans le monde entier, Internet garde une énorme capacité de croissance et des opportunités considérables s'offrent aux internautes qui désirent exploiter la technologie pour le développement d'innovations révolutionnaires qui pourraient changer radicalement le paysage des communications. En termes économiques, un rapport récent de McKinsey a remarqué que la version moderne d'Internet fait partie intégrante de la croissance du PIB, de la modernisation économique et de la création d'emploi, générant ainsi plus de 10 pourcent de croissance du PIB ces 15 dernières années dans les pays étudiés.<sup>1</sup>

La résolution 171 de l'ITU (Guadalajara 2010) fait remarquer que « les avancées technologiques ont entraîné une utilisation accrue de l'infrastructure IP et que les services et applications IP présentent tant des opportunités que des défis pour les États membres et les Membres sectoriels » et qu'il serait peut-être nécessaire de mettre à jour les RTI à la lumière de ces

<sup>1</sup> McKinsey Global Institute. The Internet Matters: The Net's Sweeping Impact on Growth, Jobs and Prosperity. Mai 2011

changements. Alors que l'adhésion à l'ITU est encore en cours de préparation pour la CMTI, l'Internet Society a noté un certain nombre de propositions préliminaires de traité pouvant avoir un impact sur Internet. En général, l'Internet Society s'inquiète sérieusement de l'impact de certaines de ces propositions sur la croissance et l'innovation continues d'Internet. Internet est différent des systèmes de télécommunication classiques régis par les RTI. Il convient de comprendre et de respecter cette différence si les avantages d'Internet doivent jamais atteindre tous les habitants du monde entier.

Internet se caractérise par plusieurs propriétés essentielles qui font de lui ce qu'il est aujourd'hui : un réseau des réseaux mondial et unifié, en évolution constante, qui a apporté d'énormes avantages, qui permet une innovation extraordinaire et dont la robustesse se base sur une tradition de normes ouvertes, de collaboration communautaire et de consensus. Ces propriétés sont analysées et décrites en détail à l'Annexe 1 « *Ce qui importe vraiment dans Internet* », qui est présentée pour offrir un contexte général à cette contribution. Au fur et à mesure de la croissance et de l'épanouissement d'Internet, le développement des politiques Internet aux niveaux mondial, régional et national a continué à évoluer pour travailler harmonieusement avec Internet afin d'assurer son développement continu. Ce processus a permis d'assurer l'évolution technologique nécessaire et rapide qui a caractérisé Internet jusqu'à présent. Nous ne savons pas encore à quoi cette innovation nous amènera.

L'Internet Society contribue au processus préparatoire de la CMTI ITU avec l'espoir que les résultats de la CMTI permettront la croissance et l'innovation continues qui sont le futur des communications mondiales. Dans cette contribution, l'Internet Society offre ses perspectives sur certaines propositions se trouvant dans CWG-CMTI12/TD-43. Nous demandons respectueusement aux États membres de l'ITU de considérer minutieusement cette contribution et nous espérons que les points clés seront inclus dans les délibérations avant et pendant la CMTI. L'Internet Society mettra ces propositions à jour avec d'autres contributions, conformément au processus énoncé à la Résolution 171, alors que les États membres continuent leur travail préparatoire pour la CMTI 2012.

### **Quelles sont les conséquences de ces fonctionnalités pour la Réglementation des télécommunications internationales ?**

De nouvelles idées et innovations surprenantes, qui sont devenues la caractéristique d'Internet, nécessitent un environnement ouvert et transparent. Toute révision des RTI devrait exiger de la part des États membres que leur engagement envers les processus de prise de décision soit ouvert, transparent et qu'il comprenne une participation directe à plusieurs parties prenantes, y compris la société civile, conformément aux principes établis lors du World Summit on the Information Society (WSIS).

De plus, toute réglementation plus stricte au niveau de l'infrastructure aura probablement un impact sur la croissance et l'innovation et doit être évitée à moins qu'elle ne soit absolument nécessaire. Dans les rares cas où un cadre réglementaire est nécessaire, les États membres doivent s'engager à s'assurer que ce dernier est justifié et qu'il se compose de principes de haut niveau. La réglementation ne doit pas interférer avec les décisions commerciales, se baser sur des technologies ou modèles économiques particuliers, ni chercher à substituer l'action gouvernementale (financement public) par le secteur privé.

Les RTI doivent garantir un engagement à l'utilisation de normes internationales ouvertes et volontaires. L'interopérabilité, l'accord mutuel et la collaboration sont des exigences invariables à la survie d'Internet. De nombreuses organisations de développement de normes contribuent au

bon fonctionnement d'Internet et de nouvelles organisations de développement de normes ont émergé au fil du temps. Il est donc potentiellement dommageable d'imposer une préférence par rapport à des organisations de développement de normes (abrégées SDO en anglais) plutôt que d'autres.

Les RTI doivent refléter les leçons tirées de ce qui marche le mieux en matière de réglementation des télécommunications au fil des 24 ans depuis le CAMTT. En particulier, leur texte doit chercher l'engagement des États membres à ce que leurs régimes réglementaires soient non-discriminatoires, neutres technologiquement et qu'ils encouragent la concurrence. Enfin, pour continuer de bénéficier de ce que nous savons sur Internet, les RTI doivent s'efforcer d'être permissifs, pas restrictifs. Le texte pourrait être amélioré en s'engageant à développer des pratiques réglementaires « souples » tels que des « codes de bonne pratique » et des « directives » quand c'est possible et toujours de manière ouverte et transparente, conformément aux pratiques actuelles et aux résultats du SMSI.

Depuis 1988, la technologie, les fournisseurs, les utilisateurs et les organismes de réglementation des réseaux et services de télécommunications ont subi des mutations qui auraient été inimaginables pour les délégués du CAMTT. Toutefois, les Réglementations des télécommunications internationales servent les États membres de l'ITU depuis près d'un quart de siècle sans être révisées. Dans la mesure où elles ont été un succès, c'est le résultat du fait qu'elles abordent les problèmes à un niveau suffisamment élevé. Pour décider des résultats finaux de la CMTI 2012, il est vital de comprendre et de respecter les propriétés de base qui ont fait d'Internet un moteur de créativité, de productivité et de croissance. Dans cet esprit, l'Internet Society présente ses commentaires relatifs aux propositions en discussion à l'Annexe 2 de cet article.

## **ANNEXE 1 : Ce qui est vraiment important dans Internet**

### **Introduction**

Internet a subi d'importantes mutations depuis sa création comme réseau de recherche, il y a de cela plus de quarante ans. D'un côté, il est passé d'un réseau géré par des organismes publics et des chercheurs pour faciliter leur collaboration, à un réseau géré par un mélange d'intérêts scientifiques et commerciaux sous forme de curiosité, puis à un moyen de communication électronique informel, et enfin à une pierre angulaire d'importance considérable tant pour le commerce que la vie quotidienne des particuliers. D'un autre côté, la technologie qui soutient le réseau a évolué en conséquence en matière de puissance de calcul et les architectures réseau ont suivi la mutation des exigences et utilisations. À d'autres égards, les applications et services Internet ont été transformatifs et ont constamment remis en question les attentes.

À la lumière de ces considérations, il est important de comprendre ce qui est vraiment important et qui *ne change pas* dans Internet : les *invariables* qui sont restées vraies jusqu'à ce jour. Cet article décrit certaines propriétés invariables d'Internet qui sont intéressantes en raison de ce qu'elles incluent, mais aussi de ce qu'elles omettent. Ces caractéristiques, qui ont permis à Internet de servir de plate-forme à une innovation qui paraît sans limite, décrivent non seulement sa technologie, mais aussi sa forme en termes d'impact mondial et de structures sociales.

Internet est une interconnexion mondiale d'ordinateurs et de réseaux d'ordinateurs qui facilitent le partage d'informations entre les utilisateurs. Les propriétés de ce système qui ne changent pas comprennent les caractéristiques des réseaux, technologies et normes sous-jacents, ainsi que les propriétés émergentes qui ont un impact sur les internautes et les utilisations d'Internet.

Internet a une couverture et une intégrité mondiales, et n'est pas limité en termes de services et d'applications pris en charge.

- *Couverture et intégrité mondiales* : Toute machine cible sur Internet peut s'adresser à toute autre machine cible, et les informations reçues dans une machine cible sont telles que voulues par l'expéditeur, où que le destinataire se connecte sur Internet.
- *Objectif général* : Internet est capable de prendre en charge une grande gamme d'exigences pour son utilisation.

Internet est pour tout le monde – il n'existe pas d'autorité centrale qui désigne ou autorise différentes classes d'activités Internet :

- *Soutient l'innovation sans nécessiter de permission (par tout un chacun)*
- *Accessible* : il est possible de s'y connecter, de construire de nouvelles parties et de l'étudier de manière générale

Internet nécessite certains accords de base et comportements sociaux, entre les technologies et entre les humains :

- *Sur la base de l'interopérabilité et de l'accord mutuel* :
- *Collaboration* :

Bien qu'aucune technologie en particulier ne définisse Internet, certaines caractéristiques de base décrivent ce qui fonctionne :

- *Technologie – des composantes de base réutilisables* :

Et enfin, plus Internet reste inchangé, plus il change :

- *Il n'y a pas de favoris permanents* :

## **Conclusion**

Alors qu'Internet est de plus en plus important pour la vie quotidienne, et qu'un plus grand nombre d'exigences sont placées sur celui-ci par une gamme plus vaste de parties prenantes, il est important d'être en mesure de faire la distinction entre les aspects devant être préservés et les choses qui sont tout simplement au goût du jour. Ces propriétés invariables d'Internet doivent être préservées, même lorsque la façon dont on y aboutit changera constamment et radicalement au fil des années à venir.

Ce qui est important pour la santé future d'Internet est que les propriétés de base soient maintenues et entretenues alors que des technologies, opérateurs et parties prenantes nouveaux émergent.

L'article complet de l'ISOC sur ce thème se trouve dans :

**<http://www.internetsociety.org/internet-invariants-what-really-matters>**

## **ANNEXE 2 : Application de ces principes aux révisions proposées aux Réglementations des télécommunications internationales**

*Proposition de modifier les articles 1.4 et 3.5 :* ensemble, cela aurait pour effet de rendre obligatoire pour les États d'imposer les normes ITU-T, et potentiellement les décisions politiques, dans les pays des opérateurs des télécommunications et des fournisseurs d'accès Internet. Cette approche serait contre-productive pour les communications mondiales et elle est contraire au processus de développement des normes de collaboration internationales qui est en place à l'heure actuelle. L'ISOC pense que les recommandations de l'ITU-T devraient rester volontaires à l'avenir. Avis de changement pour modifier l'article 1.4 et non-soutien du nouvel article 3.5.

*Modifications proposées à l'article 2 :* L'ISOC remarque plusieurs propositions d'ajouter des définitions aux RTI. Alors qu'un texte spécifique n'est pas encore disponible, il est probable que l'inclusion d'une définition implique qu'il y aura des propositions ultérieures pour que le traité impose des responsabilités ou des actions en rapport avec le mot ou le concept défini. Les propositions d'ajouter un nouvel article 2.19 sont une source d'inquiétude particulière car cet article aurait pour effet d'étendre fortement la couverture des RTI dans des domaines qui auraient un impact négatif sur Internet et cela élargirait le champ d'application des RTI au contrôle du contenu des communications, en particulier sur Internet. L'ISOC met en exergue le potentiel de danger naissant d'une telle expansion importante du champ d'application du Traité et commentera plus en détail après avoir pris connaissance du texte proposé.

*Modification proposée à l'article 2.2 :* Internet n'est pas un service de télécommunication. Avis de changement de l'article 2.2.

*Proposition d'ajout d'un nouvel article 2.13 :* Pour s'attaquer au spam (courriers indésirables), l'ISOC soutient le développement de codes de conduite ou de bonnes pratiques aux niveaux national, régional et international. En tant que modèle, nous exhortons à l'examen et à la considération des approches d'autoréglementation des juridictions individuelles qui ont évolué en matière de publicité, y compris des mécanismes de protection des consommateurs. L'ajout d'une définition du spam (courriers indésirables) aux RTI élargirait la couverture du traité dans des domaines de contenu et d'utilisation du réseau, à nouveau avec la force d'un traité international et probablement d'une législation nationale.

*Proposition d'ajout d'un nouvel article 3.8 :* Ceci obligerait l'ITU d'allouer/de distribuer une partie des adresses IPv6, ce qui serait perturbateur pour le mécanisme existant et à succès d'allocation/de distribution d'adresses IPv6<sup>2</sup>. L'ISOC a des préoccupations par rapport à cette proposition, mais émettra des commentaires plus complets après avoir pris connaissance du texte précis qui sera proposé.

*Modifications proposées à l'article 4.3A et modifications proposées à l'article 8 et autres propositions dans les domaines de la sécurité des réseaux, de la cybersécurité, du cybercrime, du spam et des thèmes liés :* Conformément à la résolution PP-10., l'ISOC soutient l'exclusion des aspects de contenus, de défense et sécurité nationales et de cybercrime des RTI. Tous les autres aspects de la cybersécurité doivent répondre aux critères définis dans la résolution PP-10. 171 pour être considérés pour inclusion dans les RTI révisées. L'ISOC pense que les problèmes tels que la cybersécurité, le cybercrime, le spam, etc., se traitent le mieux en développant des bonnes pratiques et codes de conduite nationaux, avec une coopération internationale appropriée. L'ISOC commentera plus en détail après avoir pris connaissance de l'intégralité du texte proposé.

---

<sup>2</sup> Pour en savoir plus, voir : A Delicate Balance < <http://www.internetsociety.org/ip-addressing>

*Proposition d'ajout d'un nouvel article 8.5* : Cette proposition obligerait les États membres à adopter un rôle très actif et inapproprié dans le patrouillage et le maintien de normes nouvellement définies de comportement s'appliquant aux réseaux et services de télécommunications et Internet. L'ISOC pense que l'on s'attaque le mieux à ces problèmes en développant des bonnes pratiques et codes de conduite nationaux avec une coopération internationale appropriée. Internet se fonde sur une coopération multi-parties prenantes qui comprend un rôle important pour les gouvernements, mais qui engage de manière similaire le secteur privé et la société civile, par le biais d'un processus inclusif de bas en haut, conforme à la Déclaration de principes de Genève<sup>3</sup>.

Internet Society  
1775 Wiehle Ave.  
Suite 201  
Reston, VA 20190  
États-Unis  
Tél : +1 703 439 2120  
Fax : +1 703 326 9881  
Email : [info@isoc.org](mailto:info@isoc.org)  
<http://www.internetsociety.org>

---

<sup>3</sup> « Tous les acteurs de la société de l'information doivent prendre des actions appropriées et des mesures préventives, comme défini dans la loi, contre les utilisations abusives des ICT, tels que des agissements illégaux et d'autres actes motivés par le racisme, la discrimination raciale, la xénophobie et l'intolérance liée, la haine, la violence, toutes les formes de violence envers les enfants, y compris la pédophilie et la pornographie infantile, et le trafic et l'exploitation d'êtres humains. » Sommet mondial des Nations Unies sur la société de l'information, Déclaration de principes de Genève, paragraphe 59.